

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 293

«RÈGLEMENT RELATIF À L'IMPOSITION DES CONTRIBUTIONS MUNICIPALES ET DES TARIFICATIONS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019»

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière, aux citoyens des municipalités de la MRC de Beauharnois-Salaberry, que le Conseil des maires a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 28 novembre 2018, à 19 h 00, à la Salle du Conseil Kilgour, située au 2, rue Ellice, à Beauharnois, le « **Règlement numéro 293 relatif à l'imposition des contributions municipales et des tarifications pour l'année financière 2019** ».

Ce règlement peut être consulté au bureau de chacune des municipalités ainsi qu'au siège social de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

Donné à Beauharnois, ce dix-huitième (18^e) jour du mois de décembre de l'an deux mil dix-huit (2018).

La Directrice générale et
Secrétaire-trésorière,



Linda Phaneuf, urb.

